

Décision

Générale

colonial

Décision n° 995 accordant une permission de dix jours à Mlle I conomides. secrétaire dactylographe.

n° 995

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 5 du contrat en date du 11 décembre 1946 portant engagement de Mlle. Vivi Economides en qualité de secrétaire dactylographe : Vu la demande de permission d'absence en date du 19 septembre 1947 formulée par Mlle. Economides : Vu l'avis favorable émis par le chef du service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de dix jours est accordée à Mlle. Vivi Economides, secrétaire-dactylographe au service des douanes.

Art. 2

—La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, Lurette.